

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019  
Délibération n° 2019 - 34**

**34 – Missions de maîtrise d'œuvre sur des opérations mixtes infrastructures/bâtiments -  
Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre et lancement  
d'un marché subséquent pour la reconstruction de la déchetterie Prairie de Mauves à  
Nantes**

Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

**Présents : 75**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 18**

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. LUCAS Michel), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIER Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. GILLAIZEAU Jacques), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. SOB CZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

**Absents : 4**

M. ALIX Jean-Guy, Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine

# Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

**34 – Missions de maîtrise d'œuvre sur des opérations mixtes infrastructures/bâtiments - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre et lancement d'un marché subséquent pour la reconstruction de la déchetterie Prairie de Mauves à Nantes.**

## Exposé

Les services de Nantes Métropole ont très régulièrement recours à des prestations de maîtrise d'œuvre externe pour la réalisation d'opérations mixtes infrastructures/bâtiments (aires d'accueil des gens du voyage, écopoints, déchetteries). Devant le nombre important d'opérations de ce type à venir sur la métropole, il est proposé de recourir à un accord-cadre multiattributaire de maîtrise d'œuvre, afin de garantir la réactivité en terme de procédure tout en préservant une concurrence forte.

Relèvent de cet accord-cadre les opérations mixtes infrastructures/bâtiments ne présentant pas de technicité particulière.

L'accord-cadre multiattributaire avec remise en concurrence par marchés subséquents, sera conclu à l'issue de cette consultation pour une durée ferme de quatre ans.

Il ne prévoit ni seuil minimum ni maximum en raison de l'impossibilité à quantifier les besoins.

A titre indicatif, le montant des dépenses globales de maîtrise d'œuvre est estimé pour Nantes Métropole à 1 700 000 € TTC pour les opérations déjà identifiées.

Conformément aux articles 67, 68, 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multiattributaire à marchés subséquents sans minimum ni maximum pour ces prestations de maîtrise d'œuvre.

Les deux premiers marchés subséquents concernent les opérations de reconstruction de la déchetterie de la Prairie de Mauves à Nantes et de celle de la Chapelle sur Erdre.

### La déchetterie Prairie de Mauves à Nantes :

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération reconstruction de la déchetterie de la Prairie de Mauves à Nantes ont été approuvés par délibération du 5 octobre 2018 pour un montant de 4 750 000 € HT, soit 5 700 000 € TTC.

Le projet consiste en une reconstruction sur le parcellaire déjà occupé par la déchetterie et le centre de tri associé d'une déchetterie innovante, à plat, sans quai permettant une adaptation des filières de déchets triés sur le site en fonction des évolutions réglementaires.

La future déchetterie de Nantes comprendra des bâtiments couverts d'une surface prévisionnelle de 560 m<sup>2</sup> avec une probable réutilisation du hangar existant de 600 m<sup>2</sup>, toutes fonctions confondues (bureaux agents et locaux de vie associés, local outillages, garage des véhicules utilitaires, stockages déchets, local médiation), 2 060 m<sup>2</sup> d'alvéoles de stockages et plateformes de dépôts au sol de certains flux de déchets, 6 800 m<sup>2</sup> de voiries lourde et légère, 2 500 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

Pour la réalisation de cette opération, les prestations de maîtrise d'œuvre externe sont estimées à 410 000€ HT, il vous est demandé d'autoriser le lancement du marché subséquent à l'accord-cadre mentionné ci-dessus relatif à la maîtrise d'œuvre de cette opération.

La déchetterie de La-Chapelle-sur-Erdre :

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération reconstruction de la déchetterie de La-Chapelle-sur-Erdre ont été approuvés par délibération du bureau métropolitain 30 novembre 2018 pour un montant de 2 208 333,33 € HT, soit 2 650 000 € TTC. Il est prévu la construction de bâtiments couverts d'une surface prévisionnelle de 150 m<sup>2</sup> (bureaux agents, locaux de vie associés, local outillages et stockages déchets les plus valorisables), environ 500 m<sup>2</sup> d'alvéoles non couvertes de stockages et plateformes de dépôts au sol, et 600 m<sup>2</sup> de dépôts des déchets verts et gravats.

Pour la réalisation de cette opération, les prestations de maîtrise d'œuvre externe sont estimées à 175 000 € HT. Compte tenu du montant estimé des honoraires, le marché subséquent de maîtrise d'œuvre sera conclu dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits d'investissement du budget de Nantes Métropole.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

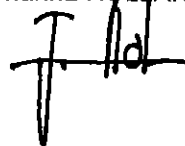
1 - autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multiattributaire à marchés subséquents sans minimum ni maximum pour ces prestations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations mixtes infrastructures/bâtiments,

2 - autorise le lancement du marché subséquent relatif à la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la déchetterie Prairie de Mauves à Nantes

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre et le marché subséquent relatif à la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la déchetterie Prairie de Mauves à Nantes et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20190208-2019\_34DC-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2019  
Date de réception préfecture : 18/02/2019